



2016 ETUCE Conference

5-8 December 2016

Belgrade

Document de référence

Autonomiser les syndicats de l'enseignement :
la clé pour la promotion de
l'éducation de qualité



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion
de l'enseignement de qualité*



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion
de l'enseignement de qualité*

Table des matières

Introduction.....	4
Statut de la profession enseignante.....	6
Financement durable de l'éducation de qualité	9
Tendances de la politique européenne en matière d'éducation	11
Promouvoir l'égalité	14
Rôle des syndicats de l'enseignement	16
Dialogue social efficace	18



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Introduction

Au cours de ces dernières années, la profession enseignante a connu en Europe des mutations radicales sur le plan économique et sociétal. La **crise économique et financière de 2008** a conduit non seulement à une augmentation des taux de chômage en Europe, mais également à la mise en place de mesures d'austérité, à l'érosion du dialogue social et au renforcement des fondamentalismes et autres mouvances radicales d'extrême-droite.

Selon l'enquête PIAAC¹ de l'OCDE, près de 70 millions d'Européen(ne)s ne possèdent pas les compétences minimales requises en **lecture, écriture et calcul**, tandis que 40 % de la population de l'UE accuse un déficit numérique.

[Eurostat](#) estime que 21 millions de femmes et d'hommes étaient **sans emploi** au sein des pays de l'UE en mai 2016, dont 4,1 millions de jeunes de moins de 25 ans. Les taux les plus faibles en matière de **chômage des jeunes** ont été observés à Malte (6,9 %), en Allemagne (7,2 %) et en République tchèque (10,1 %), les plus élevés en Grèce (50,4 %) en Espagne (43,9 %) et en Italie (36,9 %). Depuis 2012, dans les **pays du Partenariat oriental** (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine), les taux d'emploi ont augmenté, les taux de chômage des jeunes étant les plus élevés en Arménie et en Géorgie (35 %).

40 % des employeurs européens déclarent² ne pas trouver le personnel possédant les « **compétences requises** ». Fait intéressant, les organisations internationales, principalement l'UE et l'OCDE, ont rendu l'éducation responsable des hauts taux de chômage parmi les jeunes et relayé les revendications des entreprises souhaitant que l'éducation prépare les élèves à un marché du travail en constante évolution. L'**inadéquation des compétences** entre éducation et marché du travail, de même que l'anticipation des besoins dans ce domaine pour répondre à la demande, font peser une énorme pression sur les gouvernements et le personnel enseignant. Toutefois, la recherche³ a démontré que les entreprises doivent offrir des emplois assortis de salaires et de conditions de travail appropriés, au travers d'une procédure de recrutement équitable, afin de pouvoir retenir les candidat(e)s correspondant le mieux au poste et éviter ainsi une « inadéquation des compétences ».

D'un autre côté, les **attentats terroristes** de 2015-2016 (Paris, Bruxelles, Istanbul, Ankara, Tunis, Bagdad, etc.) ont mis en lumière non seulement l'échec de ce principe qui consiste à considérer l'éducation uniquement comme un moyen de répondre à la demande des entreprises, mais également l'importance

¹ OCDE : [Evaluation des compétences des adultes \(PIAAC\)](#), 2013.

² Eurofund : [Troisième enquête sur les entreprises en Europe](#), 2015.

³ CEDEFOP : [Matching Skills and Jobs in Europe](#), 2015.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

des valeurs sociales, de la citoyenneté démocratique et de l'esprit critique pour lutter contre le fondamentalisme et le radicalisme.

Le lancement du Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'**extrémisme violent**⁴, insistant sur l'importance de l'éducation de qualité pour éliminer les conditions propices à sa propagation, marque une étape importante pour la reconnaissance de l'enseignement en tant qu'outil de lutte essentiel contre l'extrémisme à travers le monde.

En mars 2015, les ministres de l'Education de l'UE ont adopté la **Déclaration de Paris**, soulignant ce qui suit : « [...] nous réaffirmons notre détermination à faire front, ensemble, afin d'œuvrer en faveur des valeurs fondamentales qui sont au cœur de l'Union européenne : le respect de la dignité humaine, la liberté (notamment la liberté d'expression), la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'Homme. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société européenne où prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre femmes et hommes. »

Ce beau discours n'a toutefois pas été mis en pratique lors de l'arrivée en Europe de 1,26 million de demandeurs/euses d'asile en 2015.

L'afflux massif et soudain de migrant(e)s, réfugié(e)s et demandeurs/euses d'asile - enfants, adolescent(e)s et adultes - sollicitant une protection internationale auprès de l'Europe, est à l'origine de la plus grande crise humanitaire qu'a connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Un tiers des réfugié(e)s arrivé(e)s en Europe en 2015 étaient des mineur(e)s et près de 90 000 demandeurs d'asile étaient des enfants non accompagnés. Un grand nombre de syndicats de l'enseignement ont mobilisé leurs membres en vue d'assurer l'éducation des adultes et jeunes réfugié(e)s.

La conférence du CSEE tente de répondre à ces défis selon la perspective des enseignant(e)s et recherche les moyens de renforcer l'autonomie des syndicats de l'enseignement afin de garantir l'éducation de qualité pour toutes et tous.

Le comité du CSEE recommande à la conférence d'examiner et d'adopter les documents suivants :

- Résolution - Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour promouvoir l'éducation de qualité
- Résolution - Les syndicats de l'enseignement et la situation des réfugié(e)s en Europe : promouvoir l'éducation en tant que clé pour l'intégration et l'inclusion
- Résolution - Renforcer l'égalité au sein de l'éducation et des syndicats de l'enseignement dans un monde en rapide évolution
- Résolution - Renforcer le statut et la reconnaissance de la profession enseignante dans l'enseignement supérieur

⁴ http://www.un.org/en/sc/ctc/docs/2015/SCR%202178_2014_EN.pdf.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

- Document d'orientation politique du CSEE - La profession enseignante au 21^e siècle et l'utilisation des TIC

Statut de la profession enseignante

Le défi

Le droit à l'éducation ainsi que sa qualité sont étroitement liés à la compréhension et au rôle de l'éducation au sein de la politique et de la société, mais également aux droits spécifiques des enseignant(e)s, à leur autonomie professionnelle et au soutien qu'ils/elles reçoivent. La Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, adoptée en 1966, ainsi que la Recommandation complémentaire concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, adoptée en 1997, expliquent l'importance de l'éducation au sein de la société et de l'économie et propose des lignes directrices portant sur les droits et conditions de travail des enseignants, leur perfectionnement professionnel et leur capacité à fournir une éducation de qualité. Un Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts a d'ailleurs été mis sur pied afin d'assurer la mise en œuvre de ces deux recommandations (CEART).⁵

La profession enseignante reste peu attrayante dans bon nombre de pays, notamment en raison des mauvaises conditions de travail et salariales - une situation qui pose un réel problème pour le recrutement de jeunes professionnel(le)s.

Les enquêtes du CSEE consacrées à l'impact de la crise économique sur la formation des enseignant(e)s au sein de l'Union européenne (2012/2013) et le [Rapport du Parlement européen sur la formation des enseignant\(e\)s](#) (2014) soulignent que certains facteurs au sein des environnements scolaires, comme **les conditions de travail et l'augmentation de la charge de travail**, ont une influence sur l'efficacité des enseignant(e)s. Il ressort également de ces documents que le **stress lié au travail** qui affecte les enseignant(e)s n'est pas dû à des problèmes personnels mais bien à l'organisation de leur activité professionnelle et celle du système scolaire.

Compte tenu du rôle important que joue la profession enseignante au sein de la société, il convient de reconnaître que des **salaires équitables** constituent un facteur fondamental pour attirer de nouvelles recrues au sein de la profession enseignante et garantir que les effectifs soient suffisamment satisfaits et motivés pour poursuivre leur carrière dans l'enseignement.

[Le rapport d'Eurydice sur les salaires et allocations des enseignant\(e\)s et chefs d'établissements](#) (2015) révèle une **augmentation du salaire** des enseignant(e)s par rapport aux deux années précédentes en raison des réformes salariales (notamment en Croatie, en Slovaquie et en Islande) ainsi qu'une adaptation au coût de la vie. Toutefois, dans bon nombre de pays, cette augmentation fait suite à une chute des

⁵ [Synthèse des deux recommandations avec complément d'informations](#)

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

salaires durant les années de crise. Par ailleurs, en dépit de la moyenne des données, six pays (Grèce, Italie, Chypre, Lituanie, Slovaquie et Liechtenstein) ont maintenu le **gel des salaires**, tandis que la Serbie enregistre une chute salariale de plus de 1 %.

Dans les pays susmentionnés, le pouvoir d'achat des enseignant(e)s n'a toujours pas atteint le niveau de 2009. Par ailleurs, en comparaison du PIB per capita, le **salaire statutaire annuel minimum** des enseignant(e)s du primaire et du premier cycle du secondaire sont moins élevés dans la quasi-totalité des pays (excepté en Allemagne, en Espagne, à Chypre, au Portugal, en ancienne République yougoslave de Macédoine, en Serbie et en Turquie). La pire des situations a été signalée en Lituanie, où le salaire annuel minimum chute à 32 % du PIB per capita et en Roumanie où il ne s'élève qu'à 41 % - les pourcentages les plus élevés ayant été observés en Allemagne (129 %) et au Portugal (139 %).

Le salaire **statutaire minimum des enseignant(e)s le moins élevé par rapport au PIB per capita** a été enregistré en Lituanie (32 %), en Lettonie (42 %) et en Roumanie (44 %). D'autre part, on observe les plus hauts pourcentages en Espagne (151 %) et en Turquie (159 %). S'agissant du salaire statutaire brut maximum, dans la plupart des pays et à tous les niveaux de l'éducation, la situation est relativement différente, dans la mesure où celui-ci est plus élevé que le PIB per capita (meilleur rapport à Chypre où il est de 306 % pour la CITE 1, 2 et 3).

Concernant les **salaires minimum et maximum**, ceux-ci varient d'un pays à l'autre : la Hongrie (au niveau du secondaire), l'Autriche et la Roumanie, par exemple, enregistrent de grandes différences entre le salaire minimum et maximum et il faut compter davantage d'années de service pour passer d'une extrémité à l'autre de l'échelle salariale. D'un autre côté, dans certains pays comme le Danemark, l'Estonie, la Lettonie et le Royaume-Uni (en particulier l'Écosse), cette différence est moins importante et le temps service nécessaire pour atteindre le salaire maximum est moins long. Dans la plupart des pays, les salaires sont fixés par des instances telles que les autorités centrales ou régionales, alors que dans la quasi-totalité des pays nordiques, cette responsabilité incombe aux autorités locales.

Si le **salaire de base des enseignant(e)s** augmente généralement en fonction de la durée de service, le rapport révèle que, dans près d'un tiers des pays ayant participé à l'enquête, les enseignant(e)s perçoivent des allocations financières équivalentes à des rémunérations complémentaires, pour des raisons telles que les qualifications formelles supplémentaires, les certifications obtenues via le développement professionnel continu (DPC), les résultats satisfaisants des élèves, les responsabilités complémentaires, la situation géographique, les heures supplémentaires, les activités extrascolaires ou l'enseignement à des élèves ayant des besoins spéciaux. Il ressort de la moyenne des données que, à travers l'Europe, les motifs le plus fréquemment avancés pour justifier l'octroi d' **allocations salariales** sont « les responsabilités complémentaires » et « les heures supplémentaires », les moins fréquents étant « les qualifications DPC » et « l'évaluation positive de la performance et les résultats satisfaisants des élèves ».

Le Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) d'octobre 2015 s'est penché sur la nécessité de définir un **salaire minimum au niveau européen**. Cette question est actuellement examinée par les comités thématiques de la CES.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Figure 1 - EURYDICE (2015) - Salaires statutaires minimum et maximum ANNUELS BRUTS des enseignant(e)s en EURO. CITE1 = enseignement primaire, CITE 2 = enseignement secondaire inférieur, CITE 3 = enseignement secondaire supérieur

		BE fr	BE de	BE nl	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES (a)	ES (b)	FR (a)	FR (b)	HR	
ISCED 1	Min	30 121	31 740	31 054	3 252	8 913	43 226	43 097	10 400	27 814	13 104	28 129		24 595		8 998	
	Max	51 903	50 850	53 642		11 314	51 195	56 811	10 756	59 359	24 756	39 673		44 254		13 301	
ISCED 2	Min	30 121	31 740	31 054	3 252	8 913	43 226	47 731	10 400	27 814	13 104	31 415	33 566	26 927		8 998	
	Max	51 903	50 850	53 642		11 314	51 195	63 013	10 756	59 359	24 756	44 250	46 513	46 739		15 182	
ISCED 3	Min	37 477	39 748	38 743	3 252	8 913	44 146	50 383	10 400	27 814	13 104	31 415	33 566	27 316	27 333	8 998	
	Max	65 674	64 491	67 864		11 314	57 378	70 277	10 756	59 359	24 756	44 250	46 513	47 167	47 185	15 182	
		IT (a)	IT (b)	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT (a)	AT (b)	PL	PT	RO	SI	SK
ISCED 1	Min	23 048		23 885	4 860	3 774	72 000	6 303	18 787	32 598	30 338		5 337	21 960	2 934	16 810	7 074
	Max	33 885		58 107		6 954	127 200	12 922	24 614	51 596	58 044		8 905	41 537	8 297	27 029	9 576
ISCED 2	Min	24 846		23 885	4 860	3 774	81 600	6 303	18 787	34 632	30 338	33 348	6 011	21 960	3 122	16 810	7 074
	Max	37 212		58 107		6 954	141 840	12 922	24 614	71 305	58 044	69 958	10 154	41 537	8 297	27 029	9 576
ISCED 3	Min	24 846	23 048	23 885	4 860	3 774	81 600	6 933	18 787	34 632		33 348	6 797	21 960	3 122	16 810	7 074
	Max	38 902	34 867	58 107		6 954	141 840	14 212	24 614	71 305		69 958	11 623	41 537	8 297	27 029	9 576
		FI	SE	UK-ENG/ WLS	UK- NIR	UK- SCT		BA	IS	LI (a)	LI (b)	ME	MK	NO (a)	NO (b)	RS	TR
ISCED 1	Min	31 978	30 533	28 274	28 273	33 682		7 083	29 085	70 137		6 433	5 417	45 432		4 498	12 875
	Max	41 590	44 459	48 140	48 138	44 790		7 806	39 612	113 822		10 213	7 761			6 734	14 826
ISCED 2	Min	34 536	30 533	28 274	28 273	33 682		8 428	29 085	82 835	76 490	6 433	5 417	45 432	48 717	4 498	12 875
	Max	44 917	44 459	48 140	48 138	44 790		9 442	39 612	134 439	124 127	10 213	7 761			6 734	14 826
ISCED 3	Min	36 623	34 366	28 274	28 273	33 682		8 938	34 130	82 835		6 433	5 654	48 717	52 831	4 498	11 934
	Max	48 487	47 780	48 140	48 138	44 790		11 927	51 908	134 439		10 213	8 120			6 734	13 885

Autonomiser les syndicats de l'enseignement

Afin de renforcer l'autonomie des syndicats de l'enseignement, la conférence tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Au cours de ces dernières années, avez-vous observé une augmentation ou une diminution de l'attrait de la profession enseignante au sein de la société ?
- Quelles sont les raisons de cette augmentation/diminution ?
- Quel type d'action conjointe pourraient mener les syndicats de l'enseignement en Europe pour améliorer le statut de la profession ?



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Financement durable de l'éducation de qualité

Le défi

Depuis l'éclatement de la crise économique en Europe en 2008, les gouvernements et les autorités éducatives de nombreux pays ont remis en question et mis sous forte pression le principe de l'éducation en tant que bien public et droit humain. Tant l'accès gratuit à une éducation de qualité pour toutes et tous que la qualité de l'enseignement et des systèmes de formation eux-mêmes se sont détériorés, entraînant des conséquences désastreuses sur le bien-être individuel et professionnel du personnel enseignant.

La résolution du CSEE souligne la nécessité de reconnaître l'impact direct des politiques européennes sur les politiques nationales en matière d'éducation, sur le travail et les intérêts professionnels des enseignant(e)s, ainsi que sur la gouvernance financière des budgets de l'éducation. Parmi ces dernières, le système de coordination de la gouvernance économique européenne (semestre européen), le plan d'investissement pour l'Europe et les accords d'investissements pourraient avoir un impact considérable sur les budgets et les réformes de l'éducation.

Bien que, au travers du semestre européen, il ait été recommandé aux Etats membres de l'UE de réaliser des investissements dans l'éducation qui soient favorables à la croissance, en raison de la situation financière engendrée par la crise économique et les contraintes budgétaires, bon nombre de pays ont réalisé des **coupes budgétaires dans le secteur de l'éducation** et ont été encouragés à **rechercher d'autres voies de financement de leurs systèmes d'éducation**, par exemple en développant davantage les partenariats public-privé et la coopération avec les entreprises. Le Comité du CSEE a adopté en 2014 le « Plan d'action du CSEE relatif au Semestre européen pour l'éducation et la formation » afin de suivre de près le processus et accroître la participation, la visibilité et l'influence des syndicats de l'enseignement. Toutefois, la nature *intrusive* du semestre européen en ce qui concerne les budgets et les réformes de l'éducation demeure controversée.

En parallèle, afin de pallier le manque d'investissements en Europe, la Commission européenne a adopté le « **Plan d'investissement pour l'Europe** ». Le comité du CSEE s'est montré critique vis-à-vis de ce plan, dans la mesure où il impose des changements majeurs au secteur de l'éducation, notamment en ce qui concerne la nature publique des investissements, et force potentiellement les gouvernements à se tourner vers les **partenariats public-privé**.

Les partenariats public-privé ont des répercussions sur la qualité de l'éducation, notamment parce que les investissements privés exigent également une standardisation des résultats éducatifs et, par conséquent, de l'enseignement et de l'apprentissage. La **standardisation** a un impact négatif sur la qualité de l'éducation, dans la mesure où il n'existe aucun système éducatif universel qui soit applicable à toutes les salles de classe et qui puisse répondre aux besoins variés de tous les étudiants/élèves ; elle remet également en cause la reconnaissance des évaluations professionnelles portant sur les méthodes/approches d'enseignement les plus appropriées. De toute évidence, les seuls bénéficiaires d'une telle standardisation seraient les prestataires privés à but lucratif qui engrangent d'énormes profits

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

par le biais de systèmes standardisés fondés sur la massification et l'utilisation massive de leurs outils à travers des centaines de salles de classe partout dans le monde.

Par ailleurs, les **nouveaux accords de commerce et d'investissement** comme l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE (AECG), le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les États-Unis et l'UE (PTCI) et l'Accord sur le commerce des services (ACS), manquent clairement de transparence et de démocratie et présentent des risques significatifs pour les politiques éducatives, les écoles publiques, les différentes institutions de formation, les enseignant(e)s, les élèves et l'ensemble des communautés. Le texte de l'ACS qui a été conclu démontre que les services publics ne sont guère protégés dans le champ d'application de cet accord.

Au niveau national, les organisations membres du CSEE ont signalé une pression croissante imputable à l'application inappropriée des idéologies et des approches néolibérales orientées sur le marché et le commerce au sein de l'éducation à l'échelon européen et national, responsable de l'extension de la privatisation en Europe et posant de nouveaux défis aux syndicats de l'enseignement. Le rapport du CSEE intitulé *Situation du financement de l'éducation, conditions de travail des enseignant(e)s, dialogue social et droits syndicaux (PECO et pays d'Europe occidentale)* montre que la part du Produit intérieur brut (PIB) investie dans l'éducation est en déclin permanent depuis 2010 dans bon nombre de pays. La pression constante visant à diminuer la dette publique a rendu difficile pour les pays européens de déployer des ressources financières destinées à l'investissement dans l'éducation.

En tant qu'alternative, le CSEE a demandé aux institutions et aux gouvernements européens d'exclure l'éducation du calcul de la dette publique et du déficit des États dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance pour l'Europe, soutenant que l'éducation représente une valeur pour la société, allant bien au-delà de la notion de dépense et ne pouvant être soumise aux politiques d'austérité budgétaire. D'autre part, le CSEE a demandé aux institutions et aux gouvernements européens de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un investissement suffisant dans l'éducation, notamment en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales des entreprises en vue de pouvoir prélever des revenus supplémentaires et équitables auprès des multinationales.

Afin d'assurer l'application efficace de la résolution de l'IE [Action syndicale pour lutter contre les politiques néolibérales dans l'éducation](#) (2015) et sa [résolution de mise en œuvre 4 : Financement de l'éducation](#) (2015)⁶, les syndicats de l'enseignement doivent **lancer de nouvelles initiatives au niveau national et européen pour le financement de l'éducation dans le cadre des politiques d'assainissement budgétaire et mener de nouvelles actions pour promouvoir des idées alternatives en faveur d'une croissance économique inclusive et durable, également auprès du grand public.**

⁶ Résolution de mise en œuvre de l'IE : « L'éducation d'un pays doit être une responsabilité publique. Cela signifie que l'éducation doit être financée et réglementée par les pouvoirs publics. Les gouvernements et les autorités publiques, en coopération avec les syndicats de l'enseignement et d'autres groupes de la société civile, doivent superviser la confection des budgets de l'éducation et leurs incidences en regard des principaux indicateurs de l'équité, afin de garantir que les dépenses soient progressives et que les ressources bénéficient aux plus marginalisés. »

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Autonomiser les syndicats de l'enseignement

Afin de renforcer l'autonomie des syndicats de l'enseignement, la conférence tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- *Comment pourrait-on définir la « participation appropriée » des syndicats de l'enseignement à l'évaluation, la confection, l'adoption et l'application des budgets de l'éducation ?*
 - *Quelles idées alternatives pourraient être déployées pour éviter les contraintes budgétaires ?*
 - *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils mettre un frein aux tendances idéologiques favorables à la privatisation, encouragées par les politiques européennes.*
 - *Quelles ressources internes (humaines, financières, savoir-faire, etc.) les syndicats de l'enseignement devraient-ils déployer pour s'attaquer à la question du financement de l'éducation ?*
 - *Comment le CSEE peut-il mieux aider les syndicats de l'enseignement à développer leurs capacités en vue de traiter les questions liées au financement de l'éducation et utiliser les fonds et ressources européens et internationaux ?*
-

Tendances de la politique européenne en matière d'éducation

Le défi

Les enseignant(e)s sont confronté(e)s à un large éventail de défis en lien avec l'enseignement et la performance de ce dernier et doivent répondre à un nombre croissant de **revendications sociétales** prônant une plus grande efficacité de l'éducation. Ceci implique d'apporter des changements systémiques à la profession enseignante, mais aussi d'accorder une importance plus grande à la formation initiale et continue des effectifs.

1,26 millions de demandeurs/euses d'asile sont arrivé(e)s en Europe en 2015. L'**afflux massif et soudain de migrant(e)s, réfugié(e)s et demandeurs/euses d'asile** - enfants, adolescent(e)s et adultes - sollicitant une protection internationale auprès de l'Europe, est à l'origine de la plus grande crise humanitaire qu'a connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Un tiers des réfugié(e)s arrivé(e)s en Europe en 2015 étaient des mineur(e)s et près de 90 000 demandeurs d'asile étaient des enfants non accompagnés. Un grand nombre de syndicats de l'enseignement ont mobilisé leurs membres en vue d'assurer l'éducation des adultes et jeunes réfugié(e)s.

Les hauts **taux de chômage** en Europe et les entreprises pointant du doigt les inadéquations entre éducation et marché du travail ont multiplié les attentes auprès des enseignant(e)s. La priorité accordée

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

aux stages d'apprentissage, ainsi qu'à l'enseignement et à la formation professionnels (EFP), a renforcé le **rôle des entreprises** au sein de l'éducation et de la formation, non seulement pour le personnel mais également pour les élèves. Le document politique du CSEE consacré à l'EFP (2012) a mis en lumière la nécessité d'assurer la formation professionnelle continue des enseignant(e)s dans leurs disciplines au sein des entreprises.

Parallèlement, on observe une tendance croissante des organisations internationales, principalement la Commission européenne, à envisager un rôle plus important des entreprises au-delà de l'enseignement professionnel. A titre d'exemple, dans le cadre de son initiative [Stratégie pour des compétences nouvelles en Europe](#) (juin 2016), la Commission européenne suggère de créer des **partenariats entreprise-enseignement** dans tous les secteurs de l'éducation.

Les recommandations émanant du [Cadre de référence pour les compétences clés](#) sont mises en œuvre depuis 2006. Parmi les 8 compétences clés, peu ont été soutenues pour des motifs d'employabilité. La **compétence STEM⁷** et la **compétence numérique** ont bénéficié d'une énorme attention de la part des entreprises ainsi que sur le plan de l'innovation et de la recherche. La compétence **Esprit d'initiative et d'entreprise** a été remplacée par le [Plan d'action pour l'esprit d'entreprise 2020](#) de la Commission européenne : il ne s'agit plus de la considérer sous l'angle d'une compétence générale en matière d'innovation, de créativité ou de travail d'équipe, mais bien dans une perspective d'acquérir un esprit entrepreneurial et de créer des entreprises. La compétence **Apprendre à apprendre et apprentissage tout au long de la vie** apparaît moins souvent dans les politiques européennes, dans la mesure où les entreprises préfèrent engager des élèves récemment diplômés aptes à se mettre immédiatement au travail, plutôt que d'assurer la mise à niveau de leur propre personnel. L'attention se porte aujourd'hui davantage sur l'inadéquation des compétences et la pertinence du secteur de l'éducation vis-à-vis du marché du travail. La mise à niveau des compétences est fréquemment mentionnée par les employeurs comme étant une responsabilité personnelle du professionnel dans le cadre du développement de sa carrière.

La compétence **Communication en langues étrangères** est à peine mise en avant, dans la mesure où les institutions européennes tentent de trouver des solutions favorisant la mobilité à long terme des élèves et des travailleurs/euses, sans chercher à définir une politique destinée à améliorer l'apprentissage des langues. La compétence **Communication dans la langue maternelle** s'est vu accorder une certaine attention via les enquêtes PISA et PIAAC, mais uniquement sous l'angle des compétences en écriture et en lecture. Les compétences personnelles et générales, comme l'approche des clients, sont également soulignées dans le cadre d'une communication efficace, dans une perspective d'employabilité.

Par ailleurs, **les attentats terroristes** de 2015-2016 (Paris, Bruxelles, Istanbul, Ankara, Tunis, Bagdad, etc.) ont mis en lumière non seulement l'échec du principe qui consiste à considérer l'éducation uniquement comme un moyen de répondre à la demande des entreprises, mais également l'importance des valeurs sociales, de la citoyenneté démocratique et de l'esprit critique pour lutter contre le fondamentalisme et le radicalisme.

⁷ STEM : Science, technologie, ingénierie et mathématiques.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Les **Compétences sociales et civiques** sont restées ignorées jusqu'à l'arrivée de ces événements tragiques et jusqu'à la signature par les ministres européens de l'Education de la [Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination](#) (Déclaration de Paris - 2015), soulignant la nécessité d'assurer une formation dans ces domaines de compétence, notamment dans le cadre de la lutte contre le radicalisme et le fondamentalisme. Dans un même temps, les enseignant(e)s signalent que les engagements pris au travers de la Déclaration de Paris n'ont pas été intégrés aux programmes scolaires. Le référendum sur le **Brexit** a également renforcé l'intérêt accordé à l'histoire de l'enseignement, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'intégration à l'UE et la lutte contre l'euroscepticisme.

La compétence **Sensibilité et expression culturelles** a manifestement été écartée des politiques de l'UE, dans la mesure où elle ne s'inscrit pas dans le contexte politique marqué par les hauts taux de chômage parmi les jeunes et la recherche de solutions pour y remédier. La priorité est accordée aux stages d'apprentissage ; le travail manuel l'emporte sur les arts. Parallèlement à cela, les institutions de l'Union européenne tiennent compte de la demande en matière d'innovation et de créativité qui, à vrai dire, restent étroitement liées aux arts.

Enseigner les compétences clés en mettant l'**accent sur les résultats d'apprentissage** (connaissances, compétences et aptitudes) a contribué à bon nombre d'évolutions positives au sein des systèmes éducatifs. Pourtant cette approche n'a pas été intégrée à tous les programmes de formation initiale et continue des enseignant(e)s, au niveau national.

Le rôle des enseignant(e)s a reçu davantage d'attention au cours de ces dernières années dans les politiques européennes pour l'éducation. La 5^e priorité des objectifs de l'Union européenne pour l'EFP, regroupés dans les [Conclusions de Riga pour 2015-2020](#) porte sur l'**amélioration du développement professionnel des enseignant(e)s et formateurs/trices de l'EFP**. Par ailleurs, le CSEE a participé à un Groupe de travail de la Commission européenne dédié au développement professionnel des compétences des formateurs/trices dans l'enseignement et la formation professionnels - EFP (2012-2014). Les travaux ont abouti à la définition des [Principes directeurs pour le développement professionnel des formateurs/trices dans l'enseignement et la formation professionnels](#). Par ailleurs, les attentes se multiplient auprès des enseignant(e)s, dans la mesure où ils/elles sont considéré(e)s - notamment par l'OCDE - comme des **prestataires de services** censé(e)s répondre aux exigences des entreprises.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement

Afin de renforcer l'autonomie des syndicats de l'enseignement, la conférence tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- *Comment répondre efficacement à la pression des entreprises sur l'éducation ?*
- *Comment améliorer le développement professionnel des enseignant(e)s en vue de pouvoir répondre aux besoins d'un environnement sociétal et économique en mutation constante ?*

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

- *Quelle réponse les syndicats de l'enseignement doivent-ils apporter à la pression croissante exercée sur les enseignant(e)s ?*
 - *Quel type d'action conjointe pourraient mener les syndicats de l'enseignement pour lutter contre le fondamentalisme et le radicalisme au sein de l'éducation ?*
 - *Comment mobiliser les syndicats de l'enseignement pour favoriser l'intégration des jeunes et des adultes réfugié(e)s aux systèmes d'éducation et au marché du travail ?*
-

Promouvoir l'égalité

Le défi

Au cours de ces dernières années, le CSEE et ses organisations membres n'ont cessé de multiplier leurs activités pour promouvoir l'égalité et l'accès équitable à l'éducation qualité pour toutes et tous. Les récentes études du CSEE consacrées au dialogue social (voir chapitre ci-dessous) et à la [Promotion de l'égalité des genres au sein de l'éducation et la profession enseignante](#), révèlent que l'érosion du dialogue social, la crise économique et les mesures d'austérité mises en place par certains gouvernements en Europe ont accentué les disparités entre les élèves défavorisé(e)s et ceux plus privilégié(e)s sur le plan économique et social, et ce dans tous les secteurs. Ce sont principalement les femmes et certains groupes tels que les handicapés, les LGBTI et les minorités ethniques qui restent à la traîne lorsqu'il est question de participation au marché du travail, de statut et de salaires. La discrimination persiste à tous les niveaux de l'emploi, depuis les procédures de recrutement jusqu'aux rémunérations, en passant par les perspectives de carrière. S'agissant du recrutement et de la rétention des femmes et des jeunes au sein du secteur éducation, le rapport d'enquête du CSEE *L'égalité des genres au sein des syndicats de l'enseignement en période d'austérité*⁸ souligne que les syndicats, dans le cadre de leurs priorités politiques, visent généralement à atteindre une représentation des femmes et des hommes au sein de leurs structures décisionnelles et de leurs postes de direction, qui soit proportionnelle à celle observée parmi leurs membres, par exemple 71 % de femmes et 29 % d'hommes. Les organisations membres du CSEE sont toutefois loin d'atteindre cet objectif. En moyenne, les femmes sont sous-représentées dans l'ensemble des structures décisionnelles et des postes à responsabilités, en comparaison de leur répartition proportionnelle parmi les affiliés : alors que deux tiers des membres sont des femmes, elles ne représentent qu'entre un quart et la moitié des membres des instances décisionnelles du syndicat. S'agissant des affilié(e)s de moins de 40 ans, l'enquête montre que les femmes représentent une part plus importante (75 %) parmi les membres, mais les jeunes responsables et dirigeant(e)s restent principalement des hommes.

De plus, comme mentionné dans les chapitres précédents, l'augmentation des flux migratoires, dus aux guerres, aux conflits et aux persécutions qui sévissent dans certaines parties du monde, a exacerbé les

⁸ Idem.



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

phénomènes de discrimination raciale, religieuse, culturelle et sexiste, et soulevé bon nombre de nouvelles difficultés dans le domaine de l'apprentissage et de l'inclusion, conduisant à des inégalités parmi les élèves et les étudiant(e)s. Le secteur de l'éducation joue un rôle essentiel dans la protection des droits humains et des valeurs rejetant les extrémismes et les nationalismes. Le secteur de l'éducation et son personnel jouent un rôle essentiel dans la création d'environnements plus égalitaires et l'amélioration des conditions de travail, favorisant les opportunités d'apprentissage et les perspectives de vie au sein d'une société diversifiée, autrement dit, une société ouverte à toutes et tous, quel que soit l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la situation socio-économique, l'origine culturelle, l'appartenance ethnique ou la religion. C'est là où les syndicats de l'enseignement peuvent faire la différence : lorsqu'il est question de promouvoir et défendre l'égalité parmi les employé(e)s de l'éducation et les élèves, les syndicats de l'enseignement ont la responsabilité d'offrir assistance, reconnaissance et égalité des droits d'affiliation à l'ensemble des enseignant(e)s, quel que soit la situation socio-économique, le genre, l'âge, la croyance ou la religion, notamment les enseignant(e)s migrant(e)s, réfugié(e)s, ayant des besoins spéciaux ou appartenant à des groupes minoritaires, en vue de renforcer la diversité. Ils jouent un rôle crucial dans le développement de la formation professionnelle initiale et continue des enseignant(e)s consacrée à l'intégration de la diversité au sein de l'éducation et dans l'aide apportée au personnel de l'éducation pour appliquer les principes de l'égalité dans leurs activités professionnelles quotidiennes.

Le CSEE et ses organisations membres n'ont cessé de mettre en garde les autorités éducatives et les gouvernements européens contre le risque croissant de pénurie de personnel enseignant qualifié et expérimenté, avertissement également lancé par EURYDICE dans [La profession enseignante en Europe : pratiques, perceptions et politiques](#) (2015) et dans [Données clés concernant l'éducation en Europe](#) (2012).

Un dialogue efficace pour garantir l'égalité des chances et éliminer les discriminations dans le secteur de l'éducation, ainsi que l'introduction de mesures favorables aux femmes et à l'ensemble des groupes sous-représentés à tous les niveaux, doivent être une priorité pour les syndicats de l'enseignement, s'ils souhaitent lever les obstacles au développement de la carrière des enseignant(e)s. Ce sont en particulier les femmes qui sont désavantagées, principalement en raison de leurs responsabilités familiales et de l'absence de soutien de la part des gouvernements nationaux au travers des réglementations. Leur carrière se heurte trop souvent à un plafond de verre et offre peu de perspectives. Les syndicats de l'enseignement jouent un rôle décisif lorsqu'il s'agit de plaider en faveur de l'inclusion des questions et des mesures en lien avec l'égalité au sein du dialogue social et de la négociation collective à tous les niveaux, et de promouvoir la participation des syndicats à la planification et la mise en œuvre des mesures et programmes. Afin de renforcer le soutien apporté aux enseignant(e)s et aux étudiant(e)s, il importe d'envisager un investissement plus efficace dans le secteur de l'éducation, en particulier au niveau national et régional, afin de permettre le recrutement d'enseignant(e)s qualifié(e)s, la formation du personnel de l'éducation de la petite enfance, l'enseignement adapté et l'éducation des migrant(e)s et des réfugié(e)s, et garantir des rémunérations et des pensions décentes.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Autonomiser les syndicats de l'enseignement

Afin de renforcer l'autonomie des syndicats de l'enseignement, la conférence tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils contribuer à combler le fossé croissant entre les élèves défavorisés et non défavorisés sur le plan socio-économique en vue de garantir l'éducation de qualité pour toutes et tous ?*
 - *Quelles activités les syndicats de l'enseignement s'engagent-ils à mener pour répondre à l'appel en faveur d'un avenir durable pour la profession enseignante et le personnel de l'éducation, malgré le fait que bon nombre de gouvernements en Europe ont réduit leur budget de l'éducation ?*
 - *Quelles stratégies les syndicats de l'enseignement peuvent-ils mettre en place pour garantir la rétention et le recrutement des femmes et des jeunes au sein de l'éducation, afin de renforcer et développer leurs capacités à aborder les questions intéressant directement les membres du syndicat ?*
-

Rôle des syndicats de l'enseignement

Le défi

Les membres du comité du CSEE ont récemment discuté du fait que les gouvernements européens avaient tendance à ignorer le rôle des syndicats de l'enseignement dans le cadre des réformes nationales, notamment en ce qui concerne **les intérêts professionnels des enseignant(e)s**, comme le développement de leurs compétences et leur formation. On observe des tentatives de définir des normes, d'établir des codes d'éthique, de prendre des mesures pour la reconnaissance, l'assurance qualité et la certification de l'enseignement et de la formation des enseignant(e)s, souvent sans consultation des syndicats de l'enseignement.

Au fil des ans, le CSEE s'est efforcé de trouver un équilibre entre approche matérielle et approche professionnelle.

Les *Statuts de l'IE* insistent sur la double mission des organisations membres qui, en tant que syndicats, s'engagent à défendre les intérêts à la fois matériels et professionnels des enseignant(e)s :

- « *Améliorer les conditions de travail et d'emploi des enseignant(e)s et employé(e)s de l'éducation et promouvoir leur statut professionnel en général.*
- « *Soutenir et promouvoir les libertés professionnelles des enseignant(e)s et employé(e)s de l'éducation et le droit de leurs organisations de participer à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de l'éducation.* »



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Jusqu'à ce jour, le CSEE a réussi à convaincre la plupart des institutions de l'UE, ainsi que les services de la Commission européenne, que les syndicats de l'enseignement sont les partenaires sociaux les mieux habilités à défendre les intérêts professionnels des enseignant(e)s et à participer à l'élaboration des politiques éducatives.

Dans un même temps, on observe un nombre croissant d'associations professionnelles et d'ONG déclarant être compétentes dans le **développement professionnel des enseignant(e)s**. Souvent, ces dernières prétendent avoir un rôle à jouer dans le dialogue social européen et/ou national pour l'éducation, la formation en général, et les compétences des enseignant(e)s en particulier. Aussi certains syndicats de l'enseignement rencontrent-ils des difficultés à engager la négociation avec les gouvernements, dans la mesure où ces derniers préfèrent discuter du développement des compétences des enseignant(e)s avec des ONG ou des associations professionnelles.

On assiste également à une multiplication des consultations et des travaux entre les responsables politiques au niveau national et européen et diverses ONG et organisations privées actives dans le domaine du développement professionnel des enseignant(e)s. Au niveau européen, la Commission européenne confie l'étude des besoins professionnels des enseignant(e)s à des prestataires privés tels que les cabinets de consultance.

Les organisations membres rencontrent des difficultés non seulement en ce qui concerne leur rôle en tant qu'associations professionnelles, mais également en ce qui concerne leurs **membres**. En effet, les organisations membres du CSEE ont vu leur nombre d'affiliés chuter au cours de ces dernières années, baisses que déplorent notamment les syndicats de l'éducation d'Europe centrale et orientale. Au fil des ans, un nombre croissant de nouvelles fonctions ont été créées dans les systèmes d'éducation. L'utilisation et l'intégration des TIC, ainsi que le développement des institutions de formation privées, ont contribué à accroître le nombre de nouveaux postes au sein du secteur.

La résolution du CSEE suggère que les syndicats pourraient mettre différents types de **soutien professionnel à disposition du personnel de l'éducation** et se présenter en tant que centre de développement professionnel, par exemple en communiquant aux enseignant(e)s des informations sur les possibilités de formation, en leur offrant une plate-forme pour leur développement personnel, ainsi qu'un réseau et des programmes d'insertion et de formation continue de haute qualité tout au long de leur carrière.

Pour l'heure, aucune **stratégie syndicale commune pour le recrutement et l'affiliation** de nouveaux membres ne semble avoir été mise en place. Toutefois, il ne fait aucun doute qu'il existe un lien entre les difficultés rencontrées dans le cadre de notre travail en tant qu'associations professionnelles et les personnes que nous syndiquons. Notre rôle dans le cadre des questions professionnelles et éducatives risque fort bien de s'amenuiser si nos affiliés ne reflètent pas la composition des systèmes éducatifs. C'est pourquoi la principale résolution de la conférence du CSEE recommande de multiplier les activités de **développement des capacités** des syndicats de l'enseignement au travers d'une nouvelle stratégie

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

innovante destinée à **assurer leur organisation**, de renforcer l'efficacité du dialogue social sectoriel et de coopérer avec d'autres syndicats et organisations partenaires du secteur de l'éducation.

La résolution suggère également de faire en sorte que les syndicats acquièrent les **capacités en matière d'expertise professionnelle permanente spécialisée et de recherche** sur les besoins et intérêts professionnels des enseignant(e)s au sein de leurs organisations.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement

Afin de renforcer l'autonomie des syndicats de l'enseignement, la conférence tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- *Selon vous, comment les syndicats de l'enseignement pourraient-ils ou devraient-ils améliorer leurs travaux en lien avec les intérêts et les besoins professionnels des enseignant(e)s ?*
 - *Comment renforcer le rôle des syndicats d'enseignement dans le cadre de soutien professionnel à apporter aux enseignant(e)s ?*
 - *Une stratégie commune doit-elle être définie au niveau européen pour les organisations membres en ce qui concerne le recrutement et les affiliations ?*
-

Dialogue social efficace

Le défi

Le développement des capacités des syndicats de l'enseignement en vue de renforcer la représentation des enseignant(e)s, de **mener le dialogue social** et de participer à la prise de décision et à l'élaboration des politiques en matière d'éducation, joue un rôle majeur dans la promotion et la défense du statut des enseignant(e)s, leur sécurité d'emploi, leurs conditions de travail et salariales, ainsi que leur autonomie et leur développement professionnel. La mission des syndicats de l'enseignement qui consiste à **promouvoir de tels droits au travers du dialogue social et de la négociation collective** a non seulement une incidence sur la vie et les conditions de travail des employé(e)s du secteur, mais elle permet également de garantir que chaque enfant, en particulier ceux issus de milieux défavorisés, puisse accéder à une éducation de qualité, de manière à contribuer à la justice sociale en évitant la reproduction des inégalités.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Le dialogue social en Europe

Partout en Europe, le dialogue social pour l'éducation se heurte à de **multiples problèmes**, engendrés par des facteurs externes et internes. Ces derniers résultent des effets de la crise économique mondiale et de l'attitude des gouvernements, ou encore d'une tendance de plus en plus orientée vers la privatisation et l'exploitation commerciale de l'éducation.

La résolution du CSEE observe que, dans un contexte plus général, marqué par les effets désastreux de la crise économique sur les relations industrielles, l'un des défis les plus difficiles à appréhender a été la **tendance croissante des gouvernements à prendre des décisions unilatérales**, au détriment de l'autonomie des partenaires sociaux, en particulier dans le secteur public. Elle note également la vaste campagne antisyndicale orchestrée à la fois par les responsables politiques et les médias. Partout à travers l'Europe, les pays ont été contraints de réduire leurs dépenses publiques et de respecter des mesures budgétaires strictes, une situation qui a amené à réaliser des ajustements unilatéraux au sein du secteur de l'éducation, entraînant une détérioration des salaires, des pensions, des conditions de travail et de la sécurité d'emploi du personnel de l'éducation et, par la même occasion, des pénuries au sein de la profession enseignante, accompagnées de sérieux problèmes de recrutement et de rétention des effectifs.

En conséquence, les organisations membres du CSEE ont signalé une pression accrue dans le domaine du dialogue social. Le rapport du CSEE *Situation du financement de l'éducation, conditions de travail des enseignant(e)s, dialogue social et droits syndicaux* dans les PECO⁹ et les pays d'Europe occidentale¹⁰ (2015-2016) met en lumière l'**absence de dialogue social efficace** dans plusieurs pays européens. Il déplore en particulier que les discussions ne soient plus en adéquation avec les résultats ou soient sous-estimées, et que les décisions intéressant directement les enseignant(e)s et la communauté scolaire soient prises en dehors de toute consultation formelle avec les partenaires sociaux, notamment lorsqu'il s'agit de questions professionnelles ou en lien avec les réformes de l'éducation et de la formation. Dans bon nombre de pays, **le champ d'application de la négociation a été réduit**, au moment même où il devrait être élargi pour faire face aux nombreux nouveaux défis qui se posent à la communauté éducative.

En ce qui concerne **l'enseignement supérieur et la recherche**, sur les 29 organisations du CSEE qui ont répondu à l'enquête *Dialogue social et gouvernance collégiale au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche*¹¹ (avril 2016), seule une s'est déclarée très satisfaite du dialogue social. Il ressort des résultats que, sur les 29 syndicats, 18 sont satisfaits et 14 insatisfaits du dialogue social dans ces secteurs. S'agissant du dialogue social dans *l'enseignement supérieur*, les 29 syndicats participants sont principalement actifs au niveau national et institutionnel. 20 organisations se chargent de mener elles-mêmes leur dialogue social, 15 dans le cas de la *recherche*.

⁹ https://csee-etuice.org/images/attachments/CEE_Survey_Report_EN_Final.pdf.

¹⁰ <https://csee-etuice.org/en/documents/publications/1453-etuice-report-on-the-state-of-funding-in-education-teachers-working-conditions-social-dialogue-and-trade-union-rights-in-western-european-countries-2016>.

¹¹ 2016 Rapport de l'enquête « Dialogue social et gouvernance collégiale dans l'enseignement supérieur et la recherche », 2016.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

Outre l'affaiblissement du dialogue social dans la majorité des pays, d'autres problèmes fondamentaux nous occupent. L'absence de participation des syndicats de l'enseignement dans le cadre des réformes de l'éducation et de la formation se révèle d'autant plus problématique en cette période où se confirment le glissement vers une exploitation commerciale de l'enseignement et la volonté d'aligner le secteur sur un « modèle d'entreprise » (en particulier à certains échelons comme l'éducation de la petite enfance ou l'enseignement tertiaire). L'un des problèmes les plus urgents auquel est confrontée la communauté éducative est **la privatisation et l'exploitation commerciale de l'éducation**. En particulier dans les institutions scolaires privées (souvent de type confessionnel), les syndicats de l'enseignement observent de plus en plus souvent **un déni des droits syndicaux ou une volonté d'y faire obstruction**, de même qu'une intervention limitée des syndicats lors de la négociation des droits et conditions de travail des employé(e)s de la fonction publique.

En cette période marquée par des enjeux majeurs, la résolution du CSEE considère qu'il est prioritaire de restaurer, renforcer et rendre plus efficace le dialogue social, considéré comme un processus essentiel pour garantir la croissance, la cohésion sociale et l'égalité. Le CSEE coopérera à cette fin avec d'autres syndicats et organisations partenaires au sein de l'éducation. Parallèlement, il convient d'élargir la portée de la négociation collective pour y inclure les questions professionnelles des enseignant(e)s, aux côtés de leurs conditions matérielles. Les syndicats de l'enseignement doivent impérativement renforcer le développement de leurs capacités, au travers d'une nouvelle stratégie innovante destinée à organiser les travailleurs/euses et les employé(e)s de l'éducation.

Dialogue social européen

Concernant le dialogue social européen, il est également utile de se rappeler qu'il existe une corrélation directe entre l'efficacité du dialogue social national et l'efficacité au niveau européen. Bien qu'il soit largement admis que la réussite d'une économie de marché sociale s'ancre dans le modèle social européen, dont le dialogue social est un pilier central, ce dernier a été écarté du programme politique au cours de ces dernières années, afin de pouvoir répondre à des questions économiques plus urgentes.

Ce n'est qu'en 2015 que la Commission Juncker a clairement affirmé que l'une de ses principales missions était de **relancer le dialogue social**. Résultante majeure, le 27 juin 2016, la Commission européenne, la Présidence du Conseil et les partenaires sociaux intersectoriels ont signé une [Déclaration quadripartite relative à un nouveau départ pour le dialogue social](#). Celle-ci engage la Commission européenne et la Présidence du Conseil à promouvoir et à améliorer les discussions et les négociations entre les partenaires sociaux et les institutions, au niveau national et européen, dans des domaines politiques allant au-delà du champ d'application habituel de l'Article 154, et à assurer la participation active des partenaires sociaux à la prise de décision et à l'élaboration des politiques, au travers du dialogue social et du semestre européen, en particulier. Enfin, malgré la volonté de la Commission européenne de relancer le dialogue social, également au niveau européen, en renforçant le développement des capacités nationales, la représentation des partenaires sociaux européens et l'habilité à négocier et obtenir des mandats au niveau européen, il importe de garder à l'esprit que la diminution des activités annuelles du Dialogue social sectoriel européen de l'éducation (DSSEE) contraste fortement avec la perspective de renforcer le dialogue social.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

A ce jour, le dialogue social européen a principalement livré des opinions et des outils conjoints. Effet secondaire bénéfique, au travers de ce processus, la coopération et les contacts informels entre les parties ont pu être renforcés et les délégué(e)s du DSSEE affirment que les travaux entrepris au niveau européen ont facilité le dialogue national. Les documents peuvent être utilisés pour accentuer la pression et/ou renforcer la sensibilisation des gouvernements à certaines questions spécifiques. Tout en respectant pleinement les compétences nationales en matière d'éducation, le dialogue social européen - et tous ses avantages - peut contribuer à renforcer le dialogue social national pour l'éducation, ainsi que la coopération, tout en offrant une opportunité de partager les résultats avec des pays européens non membres de l'UE. A cette fin, l'ambition principale doit demeurer l'engagement et la participation de chaque partie du partenariat sur un pied d'égalité, ainsi qu'un accord sur les mandats. Il demeure toutefois difficile d'illustrer l'incidence du dialogue social européen sur la vie professionnelle des enseignant(e)s et des éducateurs/trices. Enfin, afin de renforcer l'efficacité des résultats, il importe de se pencher sur la capacité des partenaires sociaux à être consultés et à négocier des accords au niveau national et européen.

Autonomiser les syndicats de l'enseignement

Afin de renforcer l'autonomie des syndicats de l'enseignement, la conférence tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Quel type d'action concrète pourrait contribuer à améliorer le dialogue social et la négociation collective aux niveaux européen, national, régional et local ?*
 - Quelles conditions contribuent à la réussite d'un système de relations industrielles et de dialogue social face à la pression croissante qui pèse à la fois sur leurs structures et l'autonomie des partenaires sociaux et face à la tendance des gouvernements à opter de plus en plus souvent pour une prise de décision unilatérale ?*
 - Quels moyens permettraient de renforcer le dialogue social au-delà de la négociation des salaires et des structures de négociation collective en général ?*
 - Quel est le type de ressources (humaines, financières, stratégiques, etc.) dont ont besoin les syndicats de l'enseignement pour renforcer le dialogue social dans le cadre des réformes nationales de l'éducation et de la formation ?*
 - Comment élargir l'étendue des thématiques couvertes par la négociation collective, en vue d'inclure le personnel de l'éducation travaillant dans les établissements scolaires privés ?*
 - Comment exploiter efficacement les opportunités offertes par le processus de relance du dialogue social européen pour améliorer le dialogue social national dans le secteur de l'éducation ?*
-